



Stratégie de l'OMP 2023-2026

Vision, champs d'action et objectifs de la stratégie



Sommaire

- I. Mission
- II. Vision 2026
- III. Champs d'action de la stratégie
- IV. Fondements de la stratégie



I. Mission



L'OMP est responsable du pilotage et de la surveillance des écoles moyennes, des écoles professionnelles, des écoles supérieures, des institutions de formation continue ainsi que de l'orientation scolaire et professionnelle dans le contexte politique et dans le respect des dispositions légales de la Confédération et du canton en la matière.

L'OMP renforce et soutient une formation de qualité tournée vers l'avenir.

Face aux enjeux sociaux, économiques et liés à la politique de la formation, l'OMP ouvre la voie aux développements et innovations dans le système éducatif, et les encourage.

L'OMP promeut la transition numérique et s'engage pour des processus simples et efficaces en interne et dans le cadre de sa collaboration avec les prestataires et les organisations partenaires.

L'OMP informe, conseille et accompagne les personnes dans leur choix de métier ou de formation, tant durant la formation elle-même que par la suite.

L'OMP collabore avec des comités nationaux, intercantonaux et cantonaux.



II. Vision 2026



Objectif : **M**étier et **P**erspectives



III. Champs d'action de la stratégie

Aperçu des champs d'action de la stratégie

- CA 1 Accès à la formation professionnelle et aux écoles moyennes
- CA 2 Achèvement de la formation et entrée sur le marché du travail/accès aux études supérieures et à la formation continue
- CA 3 Autonomie et employabilité pour tous les groupes cibles
- CA 4 Processus contraignants simples et transition numérique
- CA 5 Développement de l'organisation de l'OMP



Champ d'action 1

Accès à la formation professionnelle et aux écoles moyennes



- 1.1 Nous garantissons une offre de formation post-obligatoire complète et axée sur les besoins de tous les groupes cibles.
- 1.2 Nous renforçons l'image du canton de Berne en tant que prestataire attrayant et lieu de formation professionnelle et en école moyenne de qualité. Nous promovons et optimisons la collaboration intercantonale et mettons à profit les synergies.
- 1.3 Nous communiquons sur la diversité des offres et voies de formation auprès des jeunes et des adultes. En collaboration avec le corps enseignant et les parents, nous les conseillons de manière ciblée et conformément à leurs besoins, et les aidons dans le choix d'une formation ou d'un métier qui leur convient.



- 1.4 Nous encourageons la formation professionnelle et en école moyenne tout de suite après la fin de l'école obligatoire. Au besoin, nous proposons rapidement et de manière flexible des solutions transitoires axées sur l'orientation professionnelle.
- 1.5 Nous renforçons les formations diplômantes pour les adultes en informant, conseillant et accompagnant ceux-ci de manière ciblée. Nous assurons une palette d'offres de formation destinées aux adultes dans le canton.
- 1.6 Nous promovons la qualité des places d'apprentissage dans le canton. Avec le soutien des organisations du monde du travail (OrTra) et des entreprises formatrices, nous communiquons sur les places existantes proposées. Nous mettons tout en œuvre pour que les apprenti·e·s trouvent le poste qui leur convient et contribuons à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.



- 1.7 Nous nous engageons pour des offres de formation qui conviennent à tous les groupes cibles, notamment aux personnes présentant des besoins particuliers ou ayant des talents particuliers. Nous encourageons une diversité riche et vivante.
- 1.8 Nous entretenons les échanges avec les branches professionnelles et suivons les tendances. Nous accompagnons le développement des formateurs·trices professionnel·le·s et élaborons des scénarios avec les prestataires de formation pour le développement des offres dans un contexte de formation en constante évolution.
- 1.9 Nous nous engageons pour la durabilité et donnons des impulsions à l'intégration de compétences en la matière dans toutes les filières professionnelles et de formation en école moyenne.



Champ d'action 2

Achèvement de la formation et
entrée sur le marché du travail/accès
aux études supérieures et à la
formation continue



- 2.1 Nous visons un taux de réussite de 95 % pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans étudiant au degré secondaire II. Nous créons ainsi les bases pour approvisionner de manière suffisante le marché du travail en main-d'œuvre qualifiée ainsi que les secteurs économique et scientifique en professionnel·le·s talentueux·ses.
- 2.2 Nous assurons une procédure de qualification transparente et juste, et mettons en place une organisation simple et efficace.
- 2.3 Nous nous engageons pour une formation professionnelle attrayante dans le canton de Berne : nous soutenons les entreprises formatrices, les branches et les écoles pour élaborer des offres variées de CFC et d'AFP. Nous les accompagnons dans la mise en œuvre des filières d'apprentissage pour l'ensemble des apprenti·e·s afin de garantir la réussite des études et de l'entrée sur le marché du travail.



- 2.4 Nous renforçons le positionnement de toutes les maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée). Nous montrons la diversité des voies pour accéder à la maturité et à la formation tertiaire, et renforçons la communication sur la perméabilité entre les différentes voies et offres.
- 2.5 Nous soutenons les jeunes gens en formation, notamment lorsqu'ils font face à des obstacles et ont des conditions de vie difficiles, et travaillons à trouver des solutions durables avec les écoles et les entreprises formatrices. L'objectif est que les élèves obtiennent leur diplôme à la fin de leurs études.



- 2.6 Nous établissons un cadre pour les prestataires de formation et renforçons dans le même temps leur marge de manœuvre. Nous exigeons une utilisation responsable des ressources mises à disposition par le canton. Nous exerçons une surveillance ciblée et transparentes de nos prestataires.
- 2.7 Nous contrôlons et promouvons la qualité de la mise en œuvre des offres de formation dans les écoles et les entreprises formatrices.
- 2.8 Nous nous engageons en faveur du maintien du système de milice des spécialistes pour soutenir les entreprises formatrices ainsi que de celui des expert·e·s des examens pour organiser la procédure de qualification.



- 2.9 Nous nous engageons pour la mise en œuvre de la Stratégie des locaux scolaires auprès de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) du canton. À cet effet, nous demandons que les mesures soient prises dans les temps afin de pouvoir répondre de manière flexible aux besoins sur les plans quantitatifs et qualitatifs des futur·e·s apprenti·e·s dans toutes les régions.
- 2.10 Nous nous engageons sur les plans national et intercantonal pour les intérêts de la formation professionnelle et en école moyenne, de la formation professionnelle supérieure, de la formation continue et de l'orientation scolaire et professionnelle du canton de Berne. Nous veillons à cet effet aux ressources utilisées.



- 2.11 Nous nous engageons de manière ciblée pour les formations initiales générales.
- 2.12 Nous renforçons le positionnement de la formation professionnelle supérieure du canton de Berne.



Champ d'action 3

Autonomie et employabilité
pour tous les groupes
cibles



- 3.1 Nous sensibilisons la population du canton à l'importance d'une gestion active et responsable de sa carrière professionnelle dans le but de renforcer l'employabilité, l'autonomie financière et la satisfaction au travail.
- 3.2 Nous déterminons les conditions cadres pour que les offres de formation professionnelle, en école moyenne et continue soient flexibles et modulables.
- 3.3 Nous encourageons et soutenons chez nos prestataires les formes d'apprentissages innovantes, telles que l'apprentissage autonome, les méthodes didactiques hybrides et l'enseignement axé sur les compétences.



- 3.4 Nous soutenons les adultes en les informant, en leur donnant des explications fondées et des conseils spécifiques dans le but de maintenir et de développer leur employabilité sur le marché du travail. Nous travaillons au besoin avec nos partenaires de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et de l'économie.
- 3.5 Nous encourageons l'accès des adultes présentant des compétences de base insuffisantes à la formation initiale et continue ainsi qu'au marché du travail.
- 3.6 Nous encourageons et soutenons la perméabilité entre les filières de formation (acquisition et mise à jour des compétences), nous nous engageons pour la possibilité de valider les acquis et des acquis partiels. Nous facilitons ainsi les réorientations professionnelles dans le but de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.



- 3.7 Nous nous engageons pour un enseignement de la culture générale tourné vers l'avenir dans les écoles professionnelles, afin de donner aux jeunes les clés pour relever les défis de la société et du marché du travail.
- 3.8 Nous promovons la mise en œuvre de mesures concrètes dans les écoles cantonales et les écoles subventionnées par le canton pour la qualification et le renforcement du corps enseignant. Ces mesures sont axées sur les compétences opérationnelles et les capacités nécessaires pour maîtriser les formes d'enseignement numériques et modernes.
- 3.9 À travers « le regard francophone », nous garantissons une prise en compte adéquate de la vision spécifique de la francophonie dans nos domaines d'activité.



- 3.10 Nous encourageons les offres d'enseignement dans les deux langues.
- 3.11 Nous préparons nos prestataires dans la partie francophone du canton aux changements de frontières que connaîtra le Jura bernois à compter de 2026.



Champ d'action 4

Processus contraignants simples
et transition numérique

- 4.1 Nous élaborons des solutions efficaces dans le cadre de la numérisation des processus et de la collaboration avec les écoles et les organisations partenaires. Nous mettons en place les nouveaux processus numériques de manière systématique et libérons, sur le long terme, les ressources destinées aux futures tâches stratégiques.
- 4.2 Nous jouons un rôle central de coordination dans la gestion des processus de collaboration et de numérisation des écoles et des organisations partenaires : nous renforçons l'harmonisation de la transition numérique. Nous tenons compte des besoins de nos partenaires et nous engageons pour une gestion uniforme des processus entre l'OMP et les écoles/partenaires. Pour ce faire, nous sommes axés sur la mise en place de solutions uniformes plutôt que d'une myriade de solutions isolées.



- 4.3 Nous mettons en œuvre le projet SAP de l'administration cantonale dans les domaines ERP de gestion des finances (FI/CO) et du personnel (HCM) au sein de l'OMP et de nos écoles.
- 4.4 En tant que point de relais essentiel, nous gérons le lien entre la Direction des finances (FIN), la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et les écoles en ce qui concerne leurs exigences spécifiques pour leurs processus en matière de personnel, de finance, de pilotage et de controlling.



- 4.5 Nous nous chargeons de mettre en réseau les systèmes requis pour la circulation des données entre les autorités des autres cantons, l'OMP, les écoles et les entreprises formatrices.

- 4.6 Nous utilisons des outils numériques ciblés pour une gestion optimale des offres de l'orientation scolaire et professionnelle.



Champ d'action 5

Développement de l'organisation de l'OMP



- 5.1 Toutes nos sections travaillent étroitement ensemble.
- 5.2 Nous renforçons le pouvoir décisionnel des organes de direction et instaurons une culture de participation appropriée.
- 5.3 Nous travaillons de manière efficace et avec le sens du service. Nous renforçons une culture d'office qui vise des processus simples et une répartition claire des responsabilités. Nous utilisons la marge de manœuvre à disposition pour prendre nos décisions.
- 5.4 Nous allouons les ressources de manière cohérente et stratégique. Notre pilotage se fonde sur des indicateurs définis.



- 5.5 Nous communiquons dans les plus brefs délais, de manière claire et adaptée au groupe cible. Nous regroupons les différentes informations à communiquer.
- 5.6 Nous fournissons les ressources nécessaires à la transition numérique ainsi que les ressources supplémentaires qui seront nécessaires.
- 5.7 Par le biais du développement du personnel, nous renforçons les compétences des collaborateurs·trices, tirons parti des potentiels existants et encourageons la relève pour la planification de l'avenir.



IV. Fondements de la stratégie

La présente stratégie de l'OMP se fonde sur les documents suivants :

- Bases légales fédérales et cantonales (écoles moyennes ; formation professionnelle et formation continue)
- Engagement 2030 : Programme gouvernemental de législature du canton de Berne
- Budget 2022 et plan intégré mission-financement 2023 à 2025 du canton de Berne
- Contrat de prestations 2021 – 2024 entre l'INC et l'OMP (en allemand)
- Stratégie de la formation 2016 du canton de Berne
- Rapport 2020 – Produit Formation professionnelle du canton de Berne
- « Valorisation optimale des chances » – Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- Initiative « Maturité professionnelle 2030 » des partenaires de la formation professionnelle (Confédération, cantons et OrTra)
- Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) – Décision de la CDIP du 22 octobre 2021



Renseignements

Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
Kasernenstrasse 27
3013 Berne

Doc n° 1216506 / Aktenzeichen 2021.BKD.19278